

Assurance inventaire du ménage

Aperçu des prestations

Qu'est-ce qui est assuré ?

Ménage	Couverture	Couverture de base	Variante
Tous les biens meubles qui sont la propriété des personnes assurées	■	À la valeur à neuf, au domicile ou hors du domicile	
Constructions mobilières, mobile homes et caravanes non immatriculées avec un lieu de stationnement fixe	■	À la valeur à neuf et sur un lieu fixe	• Contenu permanent coassuré
Autres biens propriété de tiers	■	PR CHF 2'000	
Valeurs pécuniaires	■	PR CHF 5'000	
Frais	■	10 % de la SA convenue	Relèvement à 20 % de la SA convenue

Aperçu de la couverture d'assurance

- Couverture 1 : Incendie et dommages naturels
- Couverture 2 : Vol au domicile
- Couverture 3 : Vol hors du domicile
- Couverture 4 : Dégâts des eaux
- Couverture 5 : Bris de glace
- Couverture 6 : Perte ou détérioration des bagages
- Couverture 7 : Détérioration d'appareils spéciaux
- Couverture 8 : Assistance en cas de sinistre
- Franchises en cas de sinistre

Couverture 1 : Incendie et dommages naturels

Risques assurés	Couverture	Couverture de base	Variante
Incendie, fumée, foudre, explosion, implosion	■	SA convenue	
Événements naturels selon dispositions légales	■	SA convenue	
Valeurs pécuniaires	■	PR CHF 5'000	Avec coffre-fort relèvement à CHF 20'000
Dommages dus au roussissement et à la chaleur et dommages causés par un feu utilitaire	■	PR CHF 2'000	Relèvement jusqu'à CHF 5'000 possible
Les dommages causés par le courant électrique	■	PR CHF 2'000	Relèvement jusqu'à CHF 5'000 possible
Dommages dus à des pannes de courant	■	PR CHF 2'000	

Couverture 2 : Vol au domicile

Risques assurés	Couverture	Couverture de base	Variante
Vol avec effraction, détournement	■	SA convenue	
Vol simple	■	SA convenue	
Bijoux	■		
• Vol avec effraction		• sans coffre-fort jusqu'à CHF 20'000 • avec coffre-fort aucune limitation	Sans coffre-fort relèvement à CHF 30'000 possible
• Détournement		Pas de limitation	
• Vol simple		Sans coffre-fort jusqu'à CHF 20'000	Sans coffre-fort relèvement à CHF 30'000 possible
Valeurs pécuniaires (seulement vol avec effraction et détournement)	■	PR CHF 5'000	Avec coffre-fort relèvement à CHF 20'000
Frais de changement de serrure suite à un vol simple ou à une perte	■	PR CHF 2'000	

Couverture 3: Vol hors du domicile

Risques assurés	Couverture	Couverture de base	Variante
Vol avec effraction et détournement	■	SA convenue	
Vol simple	□	PR CHF 2'000	Relèvement jusqu'à CHF 10'000 possible
Bijoux	■		
<ul style="list-style-type: none"> Vol avec effraction 		<ul style="list-style-type: none"> sans coffre-fort jusqu'à CHF 20'000 Avec coffre-fort aucune limitation 	Sans coffre-fort relèvement à CHF 30'000 possible
<ul style="list-style-type: none"> Détournement 		<ul style="list-style-type: none"> sans coffre-fort jusqu'à CHF 20'000 avec coffre-fort aucune limitation 	Sans coffre-fort relèvement à CHF 30'000 possible
<ul style="list-style-type: none"> Vol simple 		selon SA PR convenue pour vol simple hors du domicile	
Valeurs pécuniaires (seulement vol avec effraction et détournement)	■	PR CHF 5'000	
Frais de changement de serrure suite à un vol simple ou à une perte	■	PR CHF 2'000	

Couverture 4: Dégâts des eaux

Risques assurés	Couverture	Couverture de base	Variante
Eau et autres liquides	■	SA convenue	
<ul style="list-style-type: none"> de conduites et des installations et appareils qui y sont raccordés, y c. les frais dus aux pertes d'eau d'installations de chauffage, de réservoirs et de pompes à chaleur de matelas à eau, d'aquariums, de fontaines d'agrément, d'humidificateurs, de déshumidificateurs et de climatiseurs portables 			
Eaux pluviales, provenant de la fonte de neige ou de glace	■	SA convenue	
<ul style="list-style-type: none"> par le toit, les chéneaux ou les tuyaux d'écoulement extérieurs par les fenêtres et les portes fermées 		SA convenue	
Refoulement des eaux d'égout	■	SA convenue	
Eau de nappes phréatiques et eau de ruissellement	■	SA convenue	
Valeurs pécuniaires	■	PR CHF 5'000	

Couverture 5: Bris de glace

Risques assurés	Couverture	Couverture de base	Variante
Vitrage du mobilier	<input type="checkbox"/>	Coûts effectifs	
Vitrage du bâtiment	<input type="checkbox"/>		
<ul style="list-style-type: none"> Composantes du bâtiment en verre 		Coûts effectifs	
<ul style="list-style-type: none"> carreaux en pierre naturelle et artificielle et plaques de cuisson vitrocéramique 		Coûts effectifs	
<ul style="list-style-type: none"> Lavabos, éviers, cuvettes de WC, bidets et urinoirs 		Coûts effectifs	
<ul style="list-style-type: none"> Baignoires et receveurs de douche 		PR CHF 5'000	Relèvement jusqu'à CHF 30'000 possible

Couverture 6: Perte ou détérioration des bagages

Risques assurés	Couverture	Couverture de base	Variante
Inventaire du ménage emmené en voyage hors de la commune de domicile durant plus de huit heures.	<input type="checkbox"/>	PR CHF 2'000	Relèvement jusqu'à CHF 10'000 possible

Couverture 7: Détérioration d'appareils spéciaux

Risques assurés	Couverture	Couverture de base	Variante
Appareils électriques	<input type="checkbox"/>	PR CHF 2'000	Relèvement jusqu'à CHF 10'000 possible
Équipement sportif	<input type="checkbox"/>	PR CHF 2'000	Relèvement jusqu'à CHF 10'000 possible

Couverture 8: Assistance en cas de sinistre

Risques assurés	Couverture	Couverture de base	Variante
Aide d'urgence	<input checked="" type="checkbox"/>	PR CHF 1'000	
Organisation de mesures d'urgence			
Service de blocage	<input checked="" type="checkbox"/>		
<ul style="list-style-type: none"> Blocage de toutes les cartes et téléphones portables enregistrés 			
<ul style="list-style-type: none"> Remboursement de frais de blocage et de remplacement 		Coûts effectifs	
<ul style="list-style-type: none"> Indemnité en cas d'utilisation abusive de carte ou de téléphone portable 		CHF 5'000 par carte ou CHF 10'000 par événement (CHF 300 par événement pour les portables)	
<ul style="list-style-type: none"> Couverture d'assurance 		Sont assurés le vol, la perte et la disparition	
<ul style="list-style-type: none"> Condition à l'octroi de prestations 		Les personnes assurées ont enregistré leurs données personnelles et leurs cartes auprès de VZ avant le début du contrat.	

Franchises en cas de sinistre

Par sinistre	Couverture	Couverture de base	Variante
Franchise de base	■	CHF 200	Relèvement à CHF 1'000 possible
Franchise en cas de bris de glace	■	0	Relèvement à CHF 200 possible
Franchise pour assistance en cas de sinistre	■	0	
Franchise en cas de dommages naturels	■	selon dispositions légales	

Légende

- Couverture standard La couverture mentionnée est incluse par défaut dans votre police.
- Couverture optionnelle La couverture mentionnée est incluse sur demande dans votre police.
- SA Somme d'assurance Somme totale de biens meubles faisant partie du ménage, à la valeur à neuf.
- PR Premier risque L'indemnisation au titre de la couverture mentionnée est limitée à une certaine somme.

Ces informations sont fournies à titre indicatif. Sont contraignantes les conditions d'assurance de VZ Pool d'Assurance SA applicables au contrat.